

Antoine BAUDRY

Doctorant en histoire, histoire de l'art et archéologie, Université de Liège  
antoine.baudry@uliege.be

## Embellir ou rétablir ? La restauration de la collégiale Notre-Dame de Dinant après la Première Guerre mondiale, ou l'histoire d'un compromis « à la Belge »

La collégiale Notre-Dame à Dinant est une imposante église gothique de l'ancien diocèse de Liège érigée sur les bords de Meuse entre la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Jalon historique, archéologique et architectural de premier plan, elle a frappé de son sceau l'identité de la paisible cité mosane, tant par sa localisation singulière que par le clocher bulbeux, à l'origine destiné au pont de la ville et finalement installé au XVI<sup>e</sup> siècle entre les deux tours de la façade occidentale. Particulièrement appréciée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour son pittoresque, l'église est alors considérée par les administrations belges comme l'un des monuments historiques majeurs de la Province de Namur et, à plus grande échelle, du Royaume de Belgique. À ce titre, elle fait l'objet d'une ambitieuse campagne de restauration entre 1855 et 1903 sous la férule des architectes Léopold Schoonejans, Jules-Jacques Van Ysendyck et Auguste Van Assche (Fig. 1 à 3)<sup>1</sup>. Sinistrée en août 1914, la collégiale est une nouvelle fois restaurée après la Première Guerre mondiale, un épisode des plus marquants sur lequel se focalise le présent article<sup>2</sup>.

### Les évènements d'août 1914

Le dimanche 23 août 1914, après une semaine de combats acharnés, Dinant tombe aux mains des Allemands. Pressés et agacés par une résistance inattendue, ces derniers commettent de nombreuses atrocités, passant par les armes 674 civils et incendiant des centaines de bâtiments sans

distinction, dont la collégiale<sup>3</sup>. Pour cette dernière, le bilan est sévère : les charpentes et le clocher bulbeux partent en fumée<sup>4</sup>, plusieurs voûtes s'effondrent totalement ou partiellement<sup>5</sup>, de nombreuses maçonneries sont gravement calcinées et quelques sculptures extérieures sont brisées. De plus, certains éléments mobiliers sont réduits en cendres, parmi lesquels le vantail du portail occidental, les orgues, deux confessionnaux et divers ornements. Enfin, de nombreux vitraux en grisaille éclatent, et la grille en fer forgé ceinturant l'église se déforme et se disloque ponctuellement (Fig. 4 à 7)<sup>6</sup>. Comme le stipule Joseph Destrée (1853-1932), auteur d'un premier constat quelques semaines plus tard en sa qualité de membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites, « il ne faut pas se faire d'illusions [,] la restauration de l'antique collégiale entraînera des dépenses très élevées et amènera peut être un changement notable dans l'aspect de l'édifice »<sup>7</sup>. L'avenir allait lui donner amèrement raison.

### Les réparations succinctes de 1914-1918

Plusieurs mesures de fortune sont prises rapidement après la catastrophe. Sous l'égide de l'architecte Émile Dickschen (1892-1957) et d'un ingénieur des Ponts et Chaussées demeuré anonyme, les maçonneries intérieures fragilisées sont consolidées à l'aide de revêtement en briques, les portes et vitraux sont clôturés et une toiture provisoire en carton bitumé est installée afin de protéger



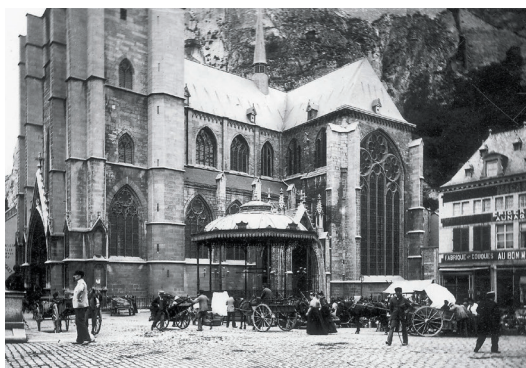
**Fig. 1**

La collégiale à la fin  
du XIX<sup>e</sup> siècle.  
© KIK-IRPA,  
cliché A103264.



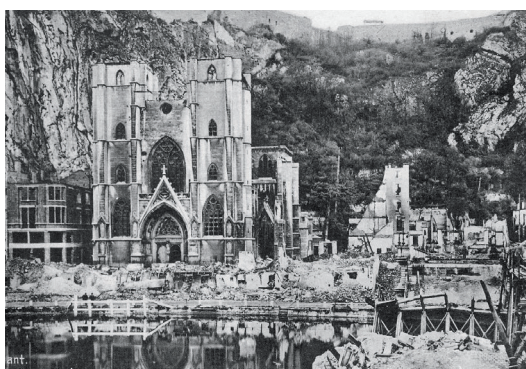
**Fig. 2**

La collégiale à la fin  
du XIX<sup>e</sup> siècle.  
© KIK-IRPA,  
cliché A003653.



**Fig. 3**

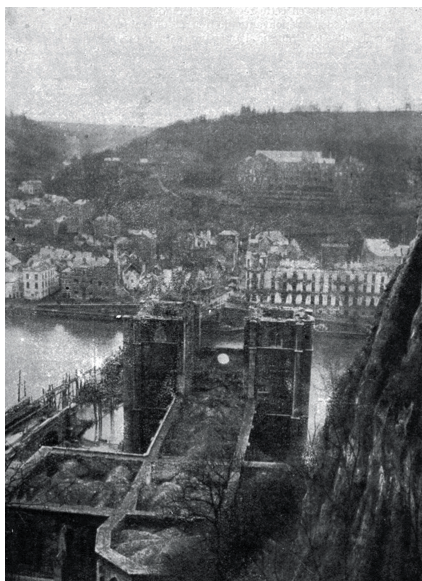
La collégiale au  
début du XX<sup>e</sup>  
siècle.  
© KIK-IRPA,  
cliché A124902.



**Fig. 4**

La collégiale au  
lendemain des  
combats d'août 1914.  
Collection de l'auteur.





**Fig. 5**

La collégiale au lendemain des combats d'août 1914.  
© Universiteitsbibliotheek Gent, topografische collectie.



**Fig. 6**

La collégiale au lendemain des combats d'août 1914, après la pose d'une charpente provisoire.  
© KIK-IRPA, cliché B025405.



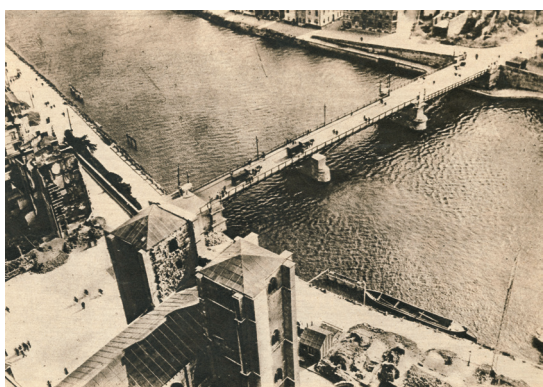
**Fig. 7**

La collégiale au lendemain des combats d'août 1914, après la pose d'une charpente provisoire.  
© KIK-IRPA, cliché B017779.



**Fig. 8**

La toiture provisoire de la collégiale.  
© Liège, Centre d'Archives et de  
Documentation de la CRMSF, fonds de la  
CRMSF.



**Fig. 9**

La toiture provisoire de la collégiale.  
Collection de l'auteur.

les voûtes des intempéries (Fig. 8 et 9)<sup>8</sup>. En janvier 1915, l'Administration communale établit une commission chargée de dresser un projet de restauration globale de la ville et de la collégiale, présidée par l'architecte Édouard Frankinet (1877-1937), sous l'œil bienveillant de la Commission royale des Monuments et des Sites, mais aucune décision relative au devenir de l'édifice ne semble alors être prise<sup>9</sup>. Une nouvelle commission composée de délégués de la Commission royale des Monuments et des Sites, de ses membres correspondants et de l'Évêché de Namur est instaurée en avril 1917 afin d'en préparer la restauration complète et définitive<sup>10</sup>. Le projet n'est toutefois réellement amorcé qu'en mai 1918, suite à la nomination officielle de l'architecte Guillaume-Chrétien Veraart (1872-1951)<sup>11</sup>. Ce dernier sera épaulé au cours des années suivantes par son collègue Ernest Richir (1882-1932).

## Les deux projets de Guillaume-Chrétien Veraart

Le rapport concernant la restauration globale de la collégiale sinistrée est finalisé par l'architecte le 15 mars 1919. Ce dernier y développe sa méthodologie, argumente ses choix et expose ses convictions personnelles, non sans retenue et précaution. Ainsi, il réalise une solide étude documentaire, qui n'est toutefois pas dénuée d'erreurs d'interprétation, afin de comprendre, dans les grandes lignes et lorsque les sources l'autorisent, le bâti primitif et son évolution architecturale. Veraart accorde notamment une attention particulière au projet de son prédécesseur Auguste Van Assche (1826-1907, responsable du chantier dinantais de 1874 à 1903), consistant à rehausser les tours de la façade occidentale d'un étage, à ériger des pignons au transept et, surtout, à supprimer le clocher bulbeux (Fig. 10). Acceptée par la Commission royale des Monuments en 1898, cette proposition avait été rejetée cinq ans plus tard par le Ministre de la Justice en raison de son coût financier conséquent et de la levée de bouclier de la population dinantaise, très attachée au clocher de sa collégiale. Cette décision avait sonné à l'époque la fin de la restauration de l'église, amorcée près de cinquante ans auparavant.

Compte tenu des destructions importantes, une question essentielle se pose à l'architecte Veraart : faut-il rétablir l'église dans son état ante bellum ou, au contraire, « approfondir l'étude afin de rendre à l'édifice toute sa splendeur, qu'il eut primitivement ou tout au moins, qu'il aurait pu avoir s'il a[vait] été achevé »<sup>12</sup> ? Veraart précise que, « sans la catastrophe de 1914, il ne me fut jamais venu à l'idée de proposer ou de concevoir d'autres formes pour l'église de Dinant. Mais actuellement, que toutes les couvertures sont absolument détruites et à refaire, j'estime devoir raisonner autrement, d'autant plus, que mes devanciers, qui ne pouvaient invoquer les mêmes motifs, notamment Van Assche, avaient l'intention de compléter tout l'édifice dans le style du XIII<sup>e</sup> [sic] siècle et que tous les travaux effectués à ce jour, en furent les travaux préliminaires »<sup>13</sup>. Aussi, compte tenu de ce choix cornélien et des voix divergentes de certains collègues (cf. infra), l'architecte élabore deux projets radicalement différents.

Le premier projet (Fig. 11), estimé à 423 509 francs, se borne à reconstituer fidèlement la physionomie de l'église telle qu'avant son sinistre, en



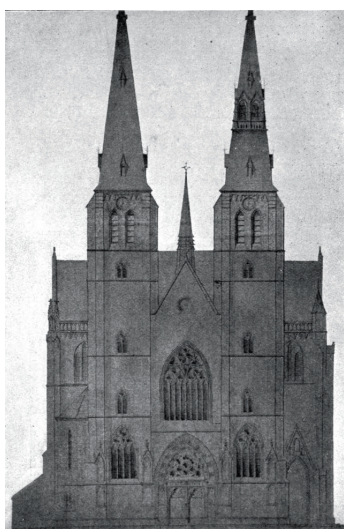
rétablissant le clocher bulbeux, les croupes du transept et sans y adjoindre le moindre ornement, sinon les éléments dégradés. Estimé à 639 080 francs, le second projet (Fig. 12) reprend quant à lui le parti de Van Assche, avec une ornementation plus élaborée. Veraart veut ainsi rehausser les deux tours d'un étage, construire des pignons et des clochetons au transept et doter le monument d'une balustrade, de pinacles et d'arcs-boutants. Ces deux propositions se déclinent chacune en deux versions, avec ou sans le rétablissement des maisons qui masquaient le portail occidental avant août 1914<sup>14</sup>.

Bien qu'il prenne de multiples précautions écrites, Veraart manifeste clairement sa préférence pour le second projet. Ce dernier présente, selon l'architecte, « un couronnement logique et surtout digne de la somptueuse architecture de la base du monument »<sup>15</sup>, de même que « pinacles et balustrades viennent naturellement se greffer sans déranger quoi que se [sic] soit, à l'ordonnance générale »<sup>16</sup>. Quant à l'éventualité de rétablir le clocher bulbeux, le praticien explique ne pas vouloir « copier servilement [sic] le passé dans ce qu'il avait d'imparfait [...] c'est pourquoi, j'ai fait l'étude de l'achèvement complet de l'édifice tel que je le suppose a peu près conçu par le maître de l'œuvre primitive. Cette solution me paraissant bien plus

logique, que le rétablissement d'une chose, qui ne peut soutenir l'analyse »<sup>17</sup>.

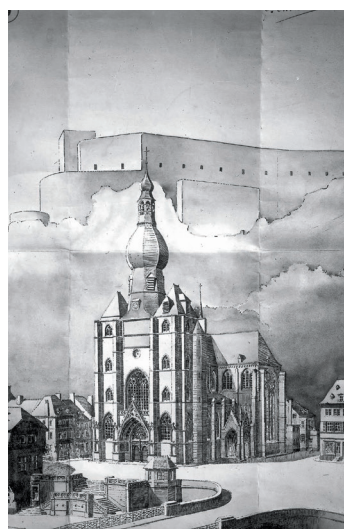
Ces deux propositions sont soumises à l'examen de la Commission royale des Monuments et des Sites, qui se voit confier l'ingrate mission de trancher le nœud gordien. Lors de sa séance du 13 décembre 1919, l'institution opte pour le second projet, mais vote toutefois le rétablissement du bulbe à une courte majorité de dix voix contre sept<sup>18</sup>. Cette décision laisse perplexe Veraart, qui estime « que si réellement le maintien intégral du bulbe était définitivement décidé, il serait préférable de rétablir également les toitures dans toute leur simplicité et ne pas songer alors au rétablissement des pignons arcs boutants et balustrades sinon le déséquilibre s'accroîtra encore davantage [NDA: entre le clocher du XVI<sup>e</sup> siècle et les nouvelles structures établies dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle] »<sup>19</sup>. Par ailleurs, quelques jours avant ce vote, l'architecte émet l'hypothèse de reconstruire une version amoindrie du bulbe sur une des deux tours de la collégiale, mais cette proposition ne trouve pas le moindre écho favorable au sein de ses juges<sup>20</sup>.

Notons qu'au cours de ces votes, Joseph Destrée se montre particulièrement prosélyte pour défendre le premier projet de Veraart. Historien de l'art, dinantais de souche, conservateur aux



**Fig. 10**

Le projet inabouti d'Auguste Van Assche visant une transformation radicale de la façade occidentale de la collégiale. © Universiteitsbibliotheek Gent, topografische collectie.



**Fig. 11**

Le projet de Guillaume-Chrétien Veraart de 1919 visant à rétablir la collégiale dans son état *ante bellum*. © KIK-IRPA, cliché B005920.



**Fig. 12**

Le projet de Guillaume-Chrétien Veraart de 1919 visant à embellir la collégiale. © KIK-IRPA, cliché B005919.

Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles et membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites, l'homme plaide depuis la fin des hostilités pour le rétablissement de la collégiale et de ses abords tels qu'ils se présentaient avant la guerre, afin de « reconstituer à tout prix ce qu'un attentat monstrueux a anéanti »<sup>21</sup> et « d'évoquer la physionomie de la cité martyre, connue du monde entier et de la venger ainsi de la barbarie teutonne qui s'était follement acharnée contre elle »<sup>22</sup>. En outre, Joseph Destrée, considérant que « le point capital pour un restaurateur est de connaître l'histoire du monument [sinon] [...] il risque fort d'y porter une main sacrilège [...] [et] de fausser l'interprétation »<sup>23</sup>, désapprouve énergiquement les ajouts du second projet, qu'il estime dénués de tout fondement historique<sup>24</sup>. Aussi n'hésite-t-il pas à critiquer vivement les opinions de Veraart et de ses collègues, à mobiliser son réseau professionnel, parmi lequel la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, et à organiser diverses conférences en faveur du rétablissement à l'identique de l'église<sup>25</sup>.



**Fig. 13**

La collégiale en cours de restauration, vers 1920-1922.  
© Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF.

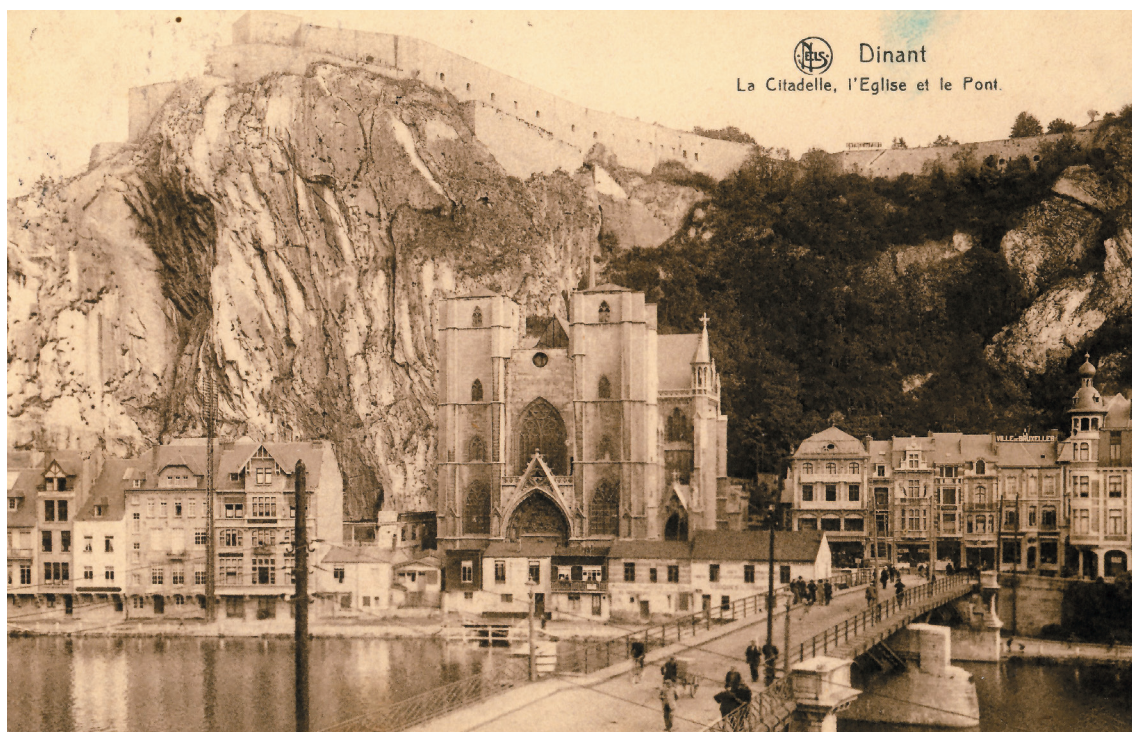
Confrontée aux critiques de plus en plus acerbes de Joseph Destrée et de son entourage, la Commission royale des Monuments et des Sites dépêche une importante délégation à Dinant le 9 décembre 1920, afin de procéder à un examen minutieux des travaux en cours et de juger le projet de restauration de la façade occidentale in situ. Après une analyse fine du bâti, rendue possible par la présence d'échafaudages (Fig. 13), elle confirme le choix entériné l'année précédente : ériger des arcs-boutants et des balustrades pour renforcer la solidité du bâtiment, profondément ébranlé par l'incendie, et offrir de surcroît une protection supplémentaire aux ouvriers<sup>26</sup>. Un argument de poids se détache également : il faut faire mieux que Jean Renart, considéré comme l'architecte-restaurateur de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, qui s'était alors passé de tels organes, mais les aurait assurément érigés « s'il en avait eu les moyens financiers ou intellectuels », « s'il avait été plus fourni d'argent, ou mieux inspiré ». En outre, les partisans du second projet estiment que de telles structures « donnerai[en]t à la belle collégiale de Dinant, outre la solidité qu'elle n'avait plus, l'aspect historique et artistique qui convient à une construction vivante de cette haute valeur »<sup>27</sup>. Si pignons et clochetons ne sont pas évoqués, leur construction va de pair avec celle des arcs-boutants et des balustrades<sup>28</sup>.

Un courrier daté du 31 juillet 1922 mentionne qu'à cette époque, les travaux du gros œuvre, comprenant la consolidation des maçonneries défectueuses ainsi que la réfection des toitures, pignons, clochetons, balustrades et arcs-boutants, sont achevés et correctement réceptionnés (Fig. 14 et 15)<sup>29</sup>. Une seule question va dès lors agiter les autorités : faut-il effectivement reconstruire le clocher bulbeux ou reléguer ce dernier aux oubliettes ?

## Une querelle de clocher

Le couronnement de la façade occidentale sous-tend un enjeu à très court terme et à haute valeur symbolique. En effet, les autorités prévoient de commémorer solennellement, en août 1924, le massacre des civils passés par les armes dix ans auparavant « par les hordes saxonnes »<sup>30</sup>. Or, l'érection d'un clocher, quelle que soit sa physionomie, est essentielle pour abriter cloches et carillon, d'une importance cruciale pour les cérémonies. Aussi, le Haut Commissaire royal adjoint pour les régions dévastées de la Province de Namur et le Ministère des Affaires économiques pressent-ils la





**Fig. 14**

La collégiale restaurée, dans l'expectative de son clocher bulbeux, vers 1922-1925. Collection de l'auteur.



**Fig. 15**

La collégiale restaurée, dans l'expectative de son clocher bulbeux, vers 1922-1925. Collection de l'auteur.

Commission royale des Monuments et des Sites de se positionner rapidement sur la question<sup>31</sup>.

Le 19 août 1922, à la demande de ses membres, la Commission royale vote une nouvelle fois... et effectue un virage à 180 degrés! En effet, alors qu'elle avait été entérinée en décembre 1919, la reconstruction du bulbe est rejetée à une majorité écrasante (3 pour, 11 contre, 3 abstentions), « parce que ce travail est contraire à la bonne construction et empêcherait l'achèvement du pignon principal de l'église »<sup>32</sup>. Notons qu'au cours de ce vote, plusieurs membres semblent avoir été influencés

par le rapport dressé par Joseph Destrée en 1914 stipulant que « des dinantais influents ne songent plus à leur clocher qui s'identifiait si intimement avec la vue de leur ville. Ils s'attendraient plutôt à voir les tours jumelles complétées d'après le projet Van Assche et la façade principale, n'étant plus offusquée par des maisons de la rue Adolphe Sax, apparaîtrait dans toute sa beauté »<sup>33</sup>. L'institution enjoint Veraart à établir des avant-projets des nouvelles flèches, dont une pourrait être de typologie bulbeuse<sup>34</sup>.

À la suite de cette décision surprenante, de nombreuses voix s'élèvent alors et militent en faveur du rétablissement du bulbe. Joseph Destrée mobilise une fois de plus son réseau professionnel, obtenant le soutien quasi unanime de l'Académie royale de Belgique et de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles<sup>35</sup>. Le 19 octobre, l'association Les Amis de Dinant. Comité de Défense des monuments historiques de Dinant transmet à la Commission royale des Monuments et des Sites les résultats d'une enquête démontrant que la population dinantaise se prononce massivement en faveur de la reconstruction (1372 pour, 28 contre) : « ce clocher évoque, pour nous tous, les souvenirs du passé, et ne pas le rétablir, c'est enlever le visage de Dinant. Il nous plaisait et combien des nôtres, qui avaient en août 1914 assisté à la destruction de leurs maisons sans avoir versé de larmes, ont pleuré à la vue du clocher détruit. Nous sommes convaincus que vous ne voudrez pas porter atteinte aux sentiments de la presque unanimité de la population et que vous aurez à cœur de donner aux Dinantais la légère satisfaction qu'ils réclament »<sup>36</sup>. Et plusieurs sénateurs d'ajouter : « le bulbe appartenait au site de Dinant dont il était une caractéristique dominante. Il n'appartient pas seulement aux Dinantais, il appartient à toute la Belgique et même plus qu'à la Belgique, à tous ceux qui aiment notre pays »<sup>37</sup>.

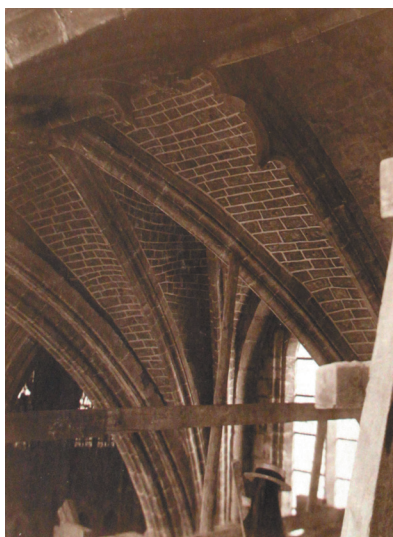
À la suite de ces courriers, nombreux sont ceux, au sein des rangs de la Commission royale, à changer leur fusil d'épaule et, à la demande de la plupart des membres de l'institution, la question du bulbe est remise à l'ordre du jour de la séance du 21 octobre. Au cours de celle-ci, une lettre éloquente d'Eugène Van Overloop (1847-1926), conservateur aux Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles, qui s'était précédemment positionné contre le rétablissement du clocher, est lue à l'assemblée, car elle illustre à merveille la complexité et l'ambiguïté de la situation : « il sera difficile que chacun motive son vote, en séance, sur la question de l'église de Dinant ; je me permets donc de consigner ici mon opinion. On est tenté de juger différemment suivant que l'on considère le monument ou le site. Au point de vue monument, il serait contre indiqué de rétablir de toutes pièces un élément de construction, sans valeur architecturale, conçu pour une toute autre destination que l'église et auquel on avait simplement fait un sort en l'y plantant entre les tours. Ce rétablissement ferait, en outre, obstacle à l'exécution d'autres travaux jugés nécessaires. Au point de vue du site des raisons se présentent en sens contraire. Le clocher bulbeux jouait un rôle caractéristique dans la physionomie du Dinant

d'avant la guerre ; c'était une vieille figure que tout le monde connaissait et chérissait pour son originalité. Il faut donc le rétablir. Insuffisante, s'il ne s'agissait que d'une satisfaction de touristes, cette considération deviendrait d'un grand poids si elle reflétait le sentiment des gens de l'endroit réclamant qu'on leur rende, dans cette construction, le couronnement caractéristique de leur vieille cité. Mais des collègues, paraissant bien informés, nous ont déclaré que les Dinantais ne tenaient nullement au rétablissement en question. [...] Il semble aujourd'hui que l'information concernant le sentiment des Dinantais n'était pas bien conforme à la réalité et que les Copères [NDA : les habitants de Dinant] sont les premiers à réclamer le rétablissement de l'ancien état des choses. Le vote récent serait, dès lors, le résultat d'une véritable erreur qui nous oblige de le recommencer, en considérant, de nouveau, dans toute sa force, le point de vue du sentiment, qui est aussi celui du site. Il importerait hautement, en effet, de répondre au vœu de ceux qui auront journellement le monument sous les yeux et dont le sentiment patriotique réclame, en outre, qu'on leur rende leur église dans l'aspect qu'elle présentait avant que les allemands [sic] l'eussent détruite. J'avoue que, pour ma part, je ne voudrais pas, par simple purisme, faire obstacle à des aspirations qui ont, à ce point, droit à notre déférence et que je me propose, nonobstant mon premier vote, de donner satisfaction à ce qui peut s'appeler si justement, cette fois, l'esprit de clocher »<sup>38</sup>.

Suite au vote du 21 octobre 1922, la Commission royale des Monuments et des Sites revient sur sa décision, avalisant la reconstruction du clocher bulbeux par une majorité relativement faible (15 pour, 11 contre, 1 abstention)<sup>39</sup>. L'étude préliminaire visant à rétablir cette structure entre les deux tours de la façade occidentale est une nouvelle fois confiée à Guillaume-Chrétien Veraart, qui reçoit toutefois l'autorisation d'« améliorer » cette structure<sup>40</sup>.

Une fois de plus, Veraart, légèrement agacé et rendu amer par ces quelques changements de cap radicaux, se montre réticent à l'idée de rétablir le clocher bulbeux. Ainsi précise-t-il en novembre au Haut Commissaire royal qu'il a « la conviction intime qu'avec de la patience et de [la] diplomatie nous parviendrons à faire admettre, par tout le monde, que le nouveau clocher pourrait parfaitement se placer logiquement sur une des tours en lui donnant, s'il le faut, une forme rappelant celle du clocher détruit. C'est pour ma part tout ce que





**Fig. 16 et 17**

La restauration des voûtes de la collégiale, vers 1922-1923.  
© Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF.

je demande. Vous savez d'ailleurs [sic] que déjà en 1919 je préconisais cette idée, qui n'eut alors aucun succès, mais depuis que de changements dans les opinions... Les votes successifs et contradictoires de la C.R. des M. en font foi. Pourquoi dans ces conditions douter d'un revirement complet en faveur du bon sens. Quoiqu'il [sic] en soit, et comme convenu, je poursuis mes études et proposerai plusieurs nouvelles idées; flèches sur les deux tours; clocher bulbeux sur une des deux tours; et peut-être même couronnement central »<sup>41</sup>.

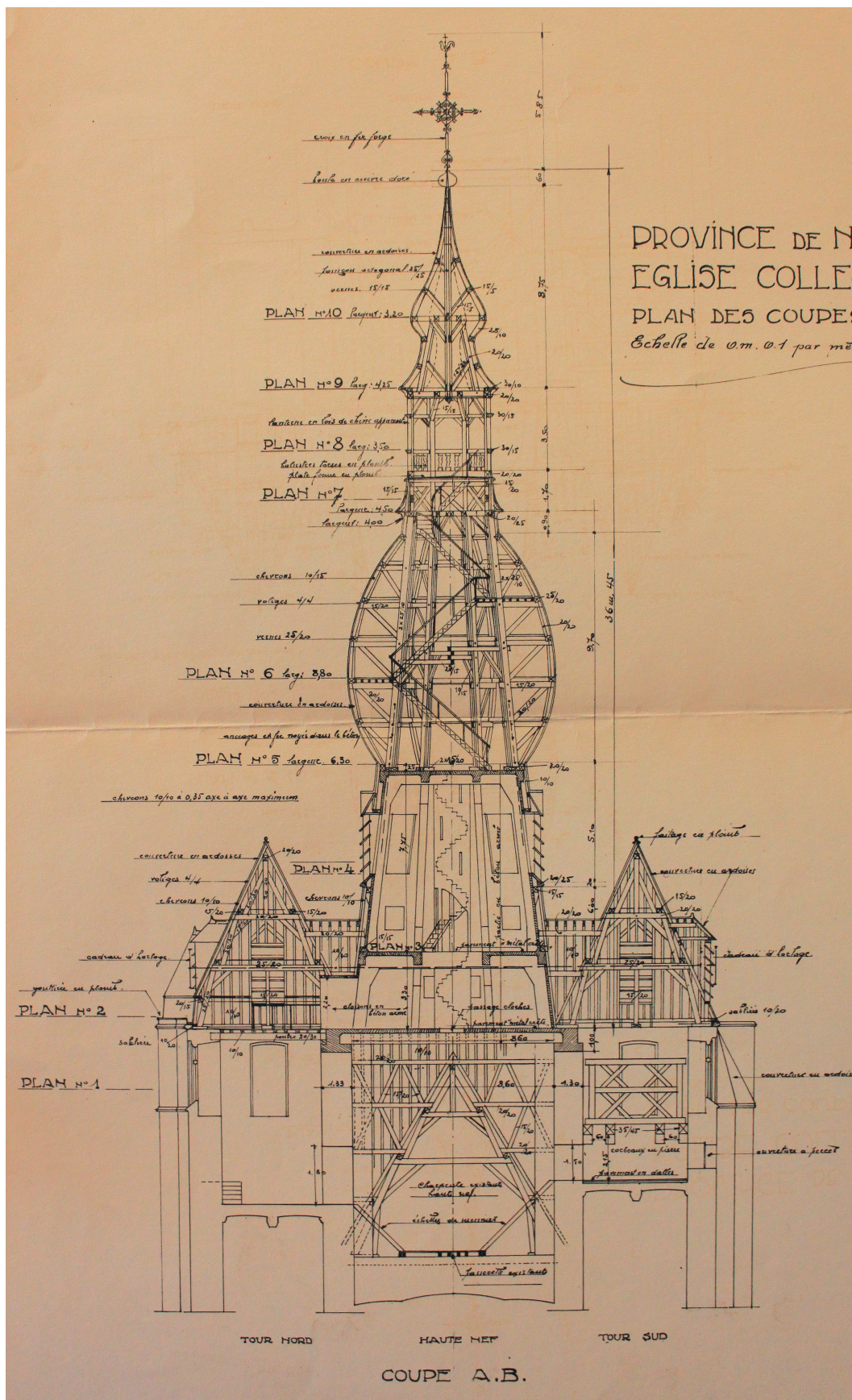
Entre-temps, le parachèvement des travaux intérieurs se poursuit: les voûtes sont rejointoyées et ponctuellement crépissées (Fig. 16 et 17), plusieurs éléments ornementaux et mobiliers sont mis à l'étude, etc.<sup>42</sup>. Au cours de ces opérations, alors qu'aucun projet définitif n'est encore arrêté, les autorités confient à Théophile Capel, l'entrepreneur des travaux de la collégiale, le soin de remettre à neuf le dernier étage de la tour sud, profondément meurtrie par l'incendie du beffroi et des charpentes, afin d'y installer les cloches au cas où le bulbe ne serait pas opérationnel pour les cérémonies du dixième anniversaire<sup>43</sup>.

En février 1923, Veraart présente quatre avant-projets au Conseil de Fabrique, au Conseil communal et à la Commission royale des Monuments et des Sites. Il précise sa démarche, une fois de plus orientée: « Comme il s'agit cette fois d'obtenir une décision qui sera suivie d'exécution, donc définitive, et que parmi les quatre projets soumis figure celui du rétablissement du clocher bulbeux

tel qu'il existait en 1914 je voudrais cependant que les autres propositions soient mises sous les yeux de tous les organismes à consulter officiellement de manière à ce que tous se rendent bien compte de la décision à prendre. Car sans vouloir imposer nos vues nous estimons malgré tout que le rétablissement pur et simple du bulbe est la dernière solution à admettre »<sup>44</sup>.

Également hostile au rétablissement du bulbe, dont la « place devait rester vide, comme restaient vides celles de bien d'autres victimes »<sup>45</sup>, le Conseil de Fabrique émet d'abord un premier vote contre en début d'année<sup>46</sup>. Apprenant toutefois que les projets visant à rehausser les tours d'un étage ou d'un clocher unique ne peuvent être subventionnés par l'Office des Régions dévastées (ils ne constituent pas à proprement parler des dommages de guerre), il se rallie aux vues de la Commission royale en octobre<sup>47</sup>. L'Administration communale, quant à elle, ne parvient pas à dégager une majorité significative sur ces propositions<sup>48</sup>, mais admet néanmoins que le couronnement doit avoir « quelque chose de bulbeux »<sup>49</sup>. Le 21 novembre, Veraart transmet donc à la Commission royale des Monuments et des Sites une proposition visant à reconstruire un clocher bulbeux amélioré. Entre autres, les cadrans des horloges doivent être placés plus bas que prévu et le carillon doit être positionné non pas au sommet mais à la base du bulbe, sur une plate-forme bétonnée, entraînant ainsi le percement de huit abat-sons, alors que le clocher original n'en comportait que quatre. Enfin, les deux tours doivent elles aussi être légèrement





**Fig. 18 et 19**

Le projet définitif  
de rétablissement  
du clocher bulbeux,  
4 février 1924.

© Liège, Centre  
d'Archives et de  
Documentation de  
la CRMSF, fonds de  
la CRMSF.



PROVINCE DE NAMUR VILLE DE DINANT.  
ÉGLISE COLLEGIALE NOTRE DAME.  
PLAN POUR LA RECONSTRUCTION DU CLOCHER BULBEUX  
ET POUR L'ACHÈVEMENT DES DEUX TOURS.

Echelle de 0m 01 par mètre 141 Dessiné par les Architectes soussignés.  
Bruxelles le 4 Février 1924.

A. B. Van der Linden  
Eugène Fuchs



rehaussées pour accueillir de nouveaux abat-sons, mais aussi pour amoindrir l'impressionnante hauteur du bulbe, le dégagement des abords de l'église offrant de nouvelles perspectives monumentales<sup>50</sup>. En séances des 1<sup>er</sup> et 8 décembre 1923, la proposition est acceptée par la Commission royale des Monuments et des Sites à l'écrasante majorité (17 pour, 2 contre, 8 abstentions; Fig. 18 et 19)<sup>51</sup>.

En février 1924, Théophile Capel est à nouveau désigné entrepreneur de l'ouvrage en raison de son expérience et des réductions qu'il peut opérer sur les opérations à venir, notamment sur le coût des échafaudages et du matériel déjà déployé<sup>52</sup>. Toutefois, en raison de pressions budgétaires, le Ministre des Affaires économiques se voit contraint d'ajourner ces travaux d'une année, ce qui reporte l'adjudication finale en août 1925<sup>53</sup>. Une fois lancés, les travaux se déroulent sans heurt et se clôturent en mars 1927 (Fig. 20 à 22)<sup>54</sup>.

Ainsi, « la citrouille avait pris droit de cité à Dinant »<sup>55</sup>.

## Conclusion et perspectives

La restauration de la collégiale Notre-Dame après la Première Guerre mondiale n'est pas la simple application d'un projet architectural décidé en amont de manière unilatérale, bien au contraire. Théâtre d'un vif affrontement idéologique, sa résultante apparaît comme le fruit d'un cheminement intellectuel complexe, une voie pavée de multiples rapports de force entre deux « partis ». D'une part, les partisans de l'unité de style, qui y voyaient l'occasion de compléter un monument considéré comme « inachevé », de l'embellir en accentuant sa physionomie gothique, et de supprimer par la même occasion l'« erreur historique » que symbolisait pour eux le clocher bulbeux. D'autre part, les fervents défenseurs d'une restauration/reconstruction « à l'identique », pour ainsi conserver à une ville hautement meurtrie par la guerre le charme pittoresque de son passé. Au sein de ces débats, les considérations historico-archéologiques des études préliminaires furent souvent des armes bancales, instrumentalisées et à double tranchant, de même que les travaux de restauration du XIX<sup>e</sup> siècle, de véritables moteurs pour l'architecte et ses adeptes. La consé-





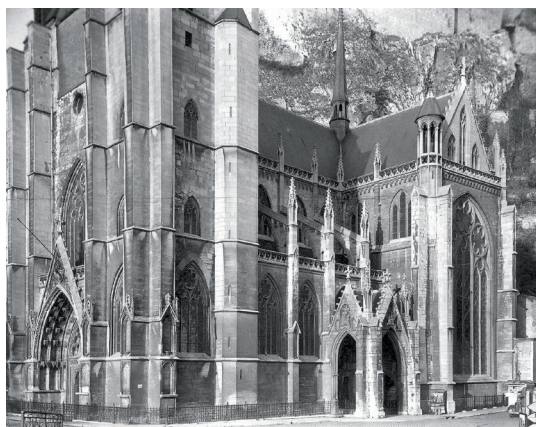
**Fig. 20**

Le clocher bulbeux en cours de reconstruction, vers 1925-1927.  
© Liège, Musée de la Vie wallonne, cliché 1018623.

quence fut un syncrétisme architectural d'autant plus original qu'il était désapprouvé par son « créateur à son corps défendant », Guillaume-Chrétien Veraart. Si la Commission royale des Monuments et des Sites joue un rôle prépondérant dans cette aventure humaine, il faut également souligner l'importance de deux acteurs majeurs dans le processus décisionnel. Tout d'abord Joseph Destrée, qui n'hésite pas à donner de sa personne et à mobiliser un puissant réseau d'influence pour emporter la décision. Ensuite, et non des moindres, la population dinantaise, dont la mobilisation permet aux « partisans » du bulbe de métamorphoser le résultat des suffrages, au bénéfice également d'un certain « turn over » des membres votants de la Commission royale. Bien que très peu évoqué durant les débats, le facteur économique influença lui aussi les décisions, le projet de reconstruction du

bulbe étant le moins dispendieux et pouvant bénéficier d'importants subsides, contrairement aux autres propositions.

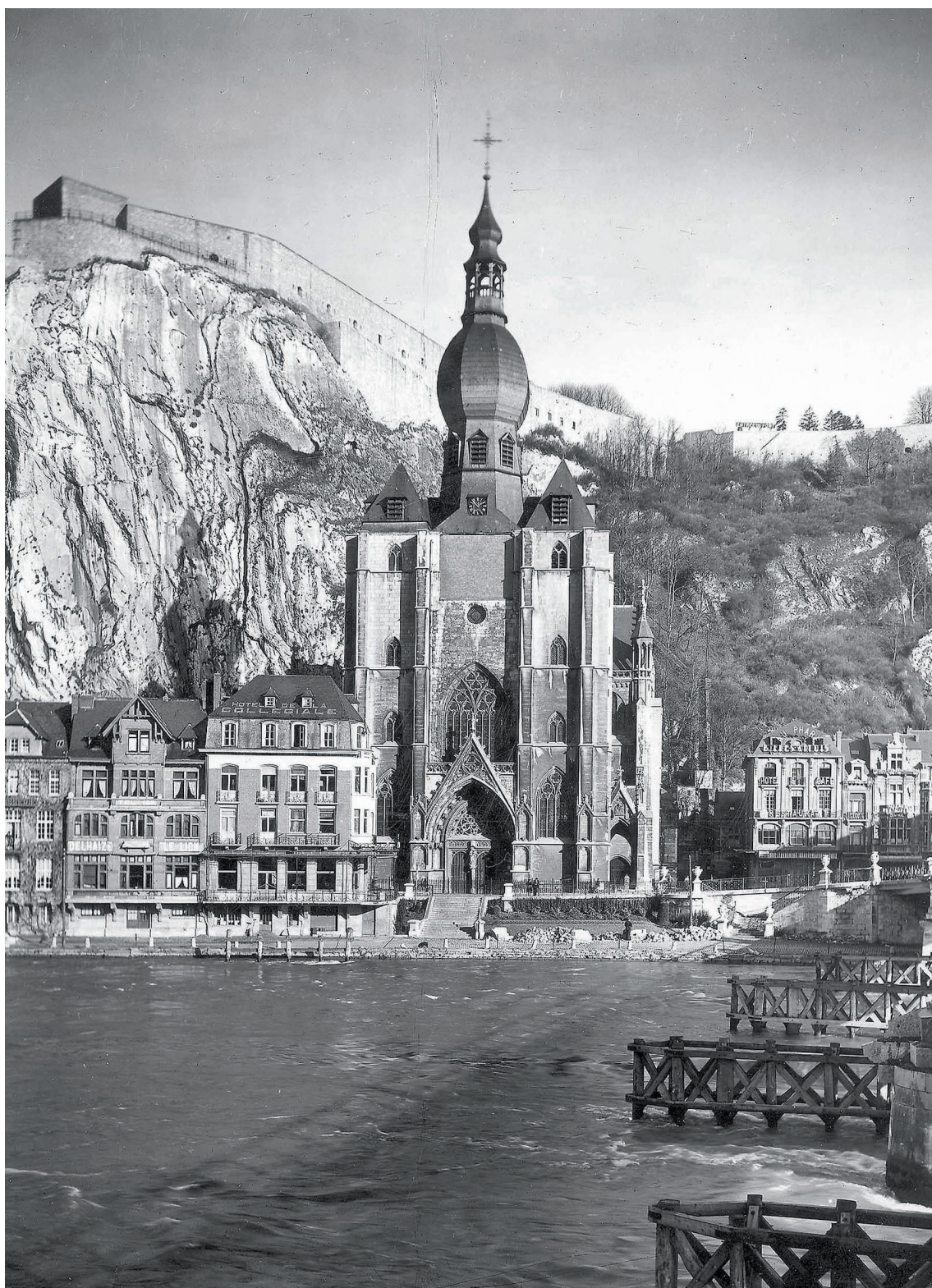
Si la chronologie des faits et les idéologies en vigueur sont désormais correctement balisées<sup>56</sup>, de nombreuses démarches doivent encore être entreprises afin de cerner au mieux cet épisode primordial de la vie du monument. Un dépouillement exhaustif de la correspondance de l'époque et sa reproduction in extenso permettraient de saisir, avec davantage de nuances, les vifs débats ayant alimenté le processus décisionnel et le rôle de certains acteurs (le Haut Commissaire royal, les Administrations fabricienne et communale, le Ministère de la Justice, etc.). De même, des investigations dans la presse locale contemporaine se révéleraient fondamentales pour comprendre au mieux l'implication et la mobilisation de la population dinantaise. Des recherches dans le fonds Joseph Destrée conservé à l'abbaye de Leffe affinaient quant à elles l'investissement personnel de ce protagoniste de premier choix<sup>57</sup>. Totalement demeurée en friche jusqu'à présent, l'étude des aspects économiques, techniques et matériels constitue également une piste pertinente à exploiter et permettrait d'affiner l'authenticité médiévale du bâti. Enfin, nous ne pouvons qu'inviter les chercheurs à entreprendre une étude globale et transversale du rétablissement de la ville sinistrée après la Première Guerre mondiale, en prenant en compte aussi bien les nombreuses sources historiques et iconographiques que les fouilles archéologiques récentes opérées par la Région wallonne.



**Fig. 21**

La collégiale restaurée.  
© KIK-IRPA, cliché B053562.





**Fig. 22**

La collégiale restaurée.  
© KIK-IRPA, cliché B041890.

## Abréviations

|        |                                                                     |
|--------|---------------------------------------------------------------------|
| AC     | : Administration communale                                          |
| ACRMSF | : Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles |
| AGR    | : Archives Générales du Royaume                                     |
| AHVD   | : Archives de l'Hôtel de Ville de Dinant                            |
| BCRAA  | : Bulletin des Commission royales d'Art et d'Archéologie            |
| CRMS   | : Commission royale des Monuments et des Sites                      |
| CRMSF  | : Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles                |
| HCR    | : Haut Commissaire royal                                            |
| MAE    | : Ministère des Affaires économiques                                |
| SRAB   | : Société royale d'Archéologie de Bruxelles                         |

## Annexe : détails des votes

### Vote du 13 décembre 1919 concernant le rétablissement du clocher

| NOM                         | PROFESSION      | SECTION   | VOTE   |
|-----------------------------|-----------------|-----------|--------|
| Charles Lagasse de Locht    | Ingénieur       | Monuments | Pour   |
| Joris Helleputte            | Ing.-architecte | Monuments | Contre |
| Joseph Janssens de Varebeke | Peintre         | Monuments | Pour   |
| Remi-Leonard Rooms          | Sculpteur       | Monuments | Contre |
| Stephan-Etienne Mortier     | Architecte      | Monuments | Contre |
| Henri Kervyn de Lettenhove  | Archéologue     | Monuments | Pour   |
| Ferdinand Maertens          | Ingénieur       | Monuments | Contre |
| Jules Brunfaut              | Architecte      | Monuments | Pour   |
| René Maere                  | Archéologue     | Monuments | Contre |
| Evariste Carpentier         | Peintre         | Monuments | Contre |
| Edmond Carton de Wiart      | Avocat          | Sites     | Pour   |
| Jean Massart                | Botaniste       | Sites     | Pour   |
| Paul Saintenoy              | Architecte      | Sites     | Pour   |
| Wasseige                    | Non précisé     | Sites     | Pour   |
| Lenain                      | Non précisé     | Sites     | Pour   |



Vote du 19 août 1922 concernant le rétablissement du clocher

| NOM                         | PROFESSION           | SECTION   | VOTE       |
|-----------------------------|----------------------|-----------|------------|
| Charles Lagasse de Locht    | Ingénieur            | Monuments | Pour       |
| Joris Helleputte            | Ing.-architecte      | Monuments | Contre     |
| Joseph Janssens de Varebeke | Peintre              | Monuments | Contre     |
| Remi-Leonard Rooms          | Sculpteur            | Monuments | Contre     |
| Stephan-Etienne Mortier     | Architecte           | Monuments | Contre     |
| Ferdinand Maertens          | Ingénieur            | Monuments | Contre     |
| René Maere                  | Archéologue          | Monuments | Contre     |
| Edmond-Joseph Jamar         | Architecte           | Monuments | Pour       |
| Hyppolyte Fierens-Gevaert   | Historien de l'art   | Monuments | Abstention |
| Henri Blomme                | Architecte           | Monuments | Contre     |
| Camille Tulpinck            | Archéologue, peintre | Monuments | Contre     |
| Jules Carlier               | Industriel           | Sites     | Abstention |
| Charles Dumercy             | Avocat               | Sites     | Abstention |
| Félix Kaisin                | Géologue             | Sites     | Contre     |
| Gustave Ruhl                | Archéologue          | Sites     | Pour       |
| Edmond Séaut                | Avocat               | Sites     | Contre     |
| Eugène Van Overloop         | Conservateur         | Sites     | Contre     |

Vote du 21 octobre 1922 concernant le rétablissement du clocher

| NOM                         | PROFESSION      | SECTION   | VOTE   |
|-----------------------------|-----------------|-----------|--------|
| Charles Lagasse de Locht    | Ingénieur       | Monuments | Pour   |
| Joris Helleputte            | Ing.-architecte | Monuments | Contre |
| Joseph Janssens de Varebeke | Peintre         | Monuments | Contre |
| Remi-Leonard Rooms          | Sculpteur       | Monuments | Contre |
| Stephan-Etienne Mortier     | Architecte      | Monuments | Contre |
| Henri Kervyn de Lettenhove  | Archéologue     | Monuments | Pour   |
| Octave Flanneau             | Architecte      | Monuments | Contre |
| Paul Holvoet                | Avocat          | Monuments | Pour   |

|                                 |                                 |           |            |
|---------------------------------|---------------------------------|-----------|------------|
| Ferdinand Maertens              | Ingénieur                       | Monuments | Contre     |
| Jules Brunfaut                  | Architecte                      | Monuments | Pour       |
| René Maere                      | Archéologue                     | Monuments | Contre     |
| Jules Coomans                   | Ing.-Architecte                 | Monuments | Contre     |
| Edmond-Joseph Jamar             | Architecte                      | Monuments | Pour       |
| Victor Horta                    | Architecte                      | Monuments | Pour       |
| Hyppolyte Fierens-Gevaert       | Historien de l'art              | Monuments | Pour       |
| Henri Blomme                    | Architecte                      | Monuments | Contre     |
| Camille Tulpinck                | Archéologue, peintre            | Monuments | Contre     |
| Henry Briers de Lumey           | Docteur en droit,<br>politicien | Sites     | Pour       |
| Edmond Carton de Wiart          | Avocat                          | Sites     | Pour       |
| Charles Dumercy                 | Avocat                          | Sites     | Abstention |
| Félix Kaisin                    | Géologue                        | Sites     | Contre     |
| Gustave Ruhl                    | Archéologue                     | Sites     | Pour       |
| Paul Saintenoy                  | Architecte                      | Sites     | Pour       |
| Edmond Séaut                    | Avocat                          | Sites     | Pour       |
| Wasseige                        | Non précisé                     | Sites     | Pour       |
| Guillaume d'Arschot Schoonhoven | Diplomate                       | Sites     | Pour       |
| Eugène Van Overloop             | Conservateur                    | Sites     | Pour       |



## Notes

- <sup>1</sup> BAUDRY Antoine, *L'église Notre-Dame à Dinant*, Namur, 2017, p. 14-25, 28-31, 34-42 (Collection Carnets du Patrimoine, 143).
- <sup>2</sup> Plusieurs jalons historiques ont déjà été posés dans STYNEN Herman, *Le rôle des institutions*, dans SMETS Marcel (dir.), *Resurgam. La reconstruction en Belgique après 1914*, catalogue d'exposition, Bruxelles, Passage44, 27 mars – 30 juin 1985, Bruxelles, 1985, p. 119-123. Nous proposons ici une chronologie fine des opérations ainsi qu'une explication circonstanciée des débats. Pour leur aide et leurs conseils dans la réalisation de cet article, nous remercions Michel Coleau, Monique Merland, Jean-Baptiste Raty, Stéphanie Reynders et toute l'équipe d'Art & fact.
- <sup>3</sup> *Idem*, p. 43.
- <sup>4</sup> À l'exception de celles du porche méridional, du déambuloire et de la sacristie.
- <sup>5</sup> Dont deux voûtes de la tour sud et celle de la première travée du vaisseau principal de la nef.
- <sup>6</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, rapport de l'architecte Veraart, 21/11/1923; rapport de la CRMS, non daté; AHVD, rapport de l'architecte Veraart, 15/03/1919. Les parties les plus dégradées sont celles ayant été en contact avec le brasier des charpentes. Notons que les vitraux néogothiques ont été préservés des flammes.
- <sup>7</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de Joseph Destrée à la CRMS, 07/11/1914.
- <sup>8</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de Joseph Destrée à la CRMS, 07/11/1914; lettre de la CRMS au Ministère de la Justice, 10/10/1914; AHVD, rapport de l'architecte Veraart, 15/03/1919; BCRAA, Bruxelles, 1919, p. 277.
- <sup>9</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de l'AC à la CRMS, 05/01/1914 et 05/05/1915; lettre de la CRMSF à l'AC, 15/01/1915.
- <sup>10</sup> Un projet de rétablissement définitif des toitures est envisagé cette année mais n'aboutit pas (*Idem*, lettre de l'Évêché de Namur à la CRMSF, 22/05/1917; lettre de l'AC au doyen de la collégiale, 18/04/1917; lettre de l'AC à la CRMS, 18/04/1917).
- <sup>11</sup> *Idem*, lettre de l'AC à la CRMS, 28/05/1918; lettre de l'architecte Veraart à la CRMS, 29/05/1918. Veraart semble avoir été choisi librement par la Fabrique d'église (AGR, Régions dévastées 5492, lettre de l'architecte Veraart au HCR, 14/02/1923).
- <sup>12</sup> AHVD, rapport de l'architecte Veraart, 15/03/1919.
- <sup>13</sup> *Idem*.
- <sup>14</sup> Veraart précise puiser son inspiration dans plusieurs églises mosanes, dont la collégiale de Walcourt, qui présente de nombreuses analogies avec sa consœur dinantaise (*Idem*).
- <sup>15</sup> *Idem*.
- <sup>16</sup> *Idem*.
- <sup>17</sup> *Idem*. Veraart propose d'ailleurs de construire un nouveau beffroi dans la ville si le souvenir de l'ancien clocher demeurerait trop vivace au sein de la population locale.
- <sup>18</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de la CRMS à l'architecte Veraart, 19/12/1919. Les arguments sont exposés dans le rapport du vote du 13/12/1919.
- <sup>19</sup> *Idem*, rapport de l'architecte Veraart, 21/11/1923.
- <sup>20</sup> *Idem*, lettre de l'architecte Veraart à la CRMS, 28/11/1919.
- <sup>21</sup> *Idem*, lettre de Joseph Destrée à la CRMS, 27/11/1916.
- <sup>22</sup> *Idem*.
- <sup>23</sup> BCRAA, Bruxelles, 1920, p. 265-266.
- <sup>24</sup> *Idem*, p. 265-268.
- <sup>25</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de l'architecte Veraart à Joseph Destrée, 11/11/1920; lettre de Joseph Destrée à l'architecte Veraart, 10/11/1920; lettre de Joseph Destrée à la CRMS, 05/12/1919 et 11/12/1920; lettre de la SRAB à la CRMS. Joseph Destrée consigne ses propos dans un long article: DESTREE Joseph, *À propos de l'église collégiale de Dinant et de son clocher*, dans *L'Émulation*, 1923, p. 1-7; 17-20; 33-39.
- <sup>26</sup> Les partisans de cette théorie considèrent que l'amorce de balustrade visible au revers de la tour nord, établie par Auguste Van Assche, témoignait qu'une telle structure existait à l'époque médiévale, l'architecte s'étant probablement inspiré d'un ancien vestige disparu depuis (BCRAA, *op. cit.*, p. 310).
- <sup>27</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre rapport de la CRMSF, non daté.
- <sup>28</sup> Les arguments sont exposés dans BCRAA, *op. cit.*, p. 268-273, 295-298, 306-312.
- <sup>29</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre du HCR adjoint à la CRMS, 31/07/1922; lettre de l'architecte Veraart à la CRMS, 10/09/1921.
- <sup>30</sup> *Idem*, lettre du HCR adjoint à la CRMS, 31/07/1922.
- <sup>31</sup> *Idem*, lettre du HCR adjoint à la CRMS, 31/07/1922; lettre du MAE à la CRMS, 24/07/1922; AGR, Régions dévastées 5492, lettre du HCR adjoint aux architectes Veraart et Richir, 31/07/1922; lettre du HCR adjoint à la CRMS, 31/07/1922.
- <sup>32</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de la CRMS au HCR adjoint, 22/08/1922; détail du vote du 19/08/1922; AGR, Régions dévastées 5492, lettre de la CRMS au HCR adjoint, 24/07/1922.
- <sup>33</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de Joseph Destrée à la CRMS, 07/11/1914.
- <sup>34</sup> BCRAA, Bruxelles, 1922, p. 355.
- <sup>35</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de l'architecte Saintenoy à la CRMS, 04/10/1922; lettre de la CRMS au Ministère des Sciences et des Arts, 24/10/1922. Des contacts sont également noués au Touring-Club de Belgique ainsi qu'au sein de la société Les Amis de l'Art wallon, mais nous ignorons leur débouché (lettre de l'avocat Edmond Séaut au Touring-Club de Belgique, non datée; lettre de Joseph Destrée à l'association Les Amis de l'Art wallon, non datée).
- <sup>36</sup> Seuls les chefs de ménage sont pris en compte dans ce vote. *Idem*, lettre de l'association Les Amis de Dinant. Comité de Défense des monuments historiques Dinant à la CRMS, 19/10/1922.
- <sup>37</sup> *Idem*, lettre d'un sénateur (non identifié) à la CRMS, 20/10/1922.
- <sup>38</sup> *Idem*, lettre de Van Overloop à la CRMS, 20/10/1922.
- <sup>39</sup> *Idem*, rapport de la CRMS, non daté; détail du vote du 21/10/1922; AGR, Régions dévastées 5492, lettre de la CRMS au HCR adjoint, 26/10/1922; lettre de la CRMS au MAE, 26/10/1922.

- <sup>40</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de la CRMS au HCR adjoint et au MAE, 26/10/1922.
- <sup>41</sup> AGR, Régions dévastées 5492, lettre des architectes Veraart et Richir au HCR, 08/11/1922.
- <sup>42</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre de la CRMS au HCR adjoint, 05/07/1923. Une lettre datée du 8 décembre 1924 précise qu'à cette époque, la restauration doit se concentrer sur les flèches des tours, le clocher, les grilles, le trottoir, les cloches, le carillon, l'horloge, les orgues, les confessionnaux et le chemin de croix (AGR, Régions dévastées 5492, lettre du HCR au MAE, 08/12/1924). Certaines maçonneries intérieures calcinées sont par ailleurs laissées apparentes avec une plaque indicatrice comme « vestige de la barbarie saxonne » (AGR, Régions dévastées 5492, lettre du HCR adjoint aux architectes Veraart et Richir, 25/08/1922).
- <sup>43</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, lettre du HCR adjoint à la CRMS, 26/11/1923.
- <sup>44</sup> AGR, Régions dévastées 5492, lettre des architectes Veraart et Richir au HCR, 14/02/1923.
- <sup>45</sup> ACRMSF, Dinant 1.1, rapport de l'architecte Veraart, 21/09/1923.
- <sup>46</sup> Les sources précisent que le Conseil de Fabrique était favorable « au deuxième projet » (AGR, Régions dévastées 5492, lettre du HCR adjoint au MAE, 17/10/1923).
- <sup>47</sup> *Idem*, rapport de l'AC, 21/10/1922; rapport du Conseil de Fabrique, 21/10/1923.
- <sup>48</sup> *Idem*, lettre du HCR adjoint à l'architecte Veraart, 26/06/1923; lettre de l'AC au HCR adjoint, 22/06/1923.
- <sup>49</sup> *Idem*, lettre du HCR adjoint au MAE, 17/10/1923.
- <sup>50</sup> *Idem*, lettre du HCR adjoint au MAE, 19/12/1923.
- <sup>51</sup> *Idem*, lettre du HCR au MAE, 08/12/1924; lettre de la CRMS au HCR adjoint, 20/12/1923.
- <sup>52</sup> *Idem*, lettre du MAE au HCR adjoint, 27/02/1924.
- <sup>53</sup> *Idem*, lettre du MAE au HCR adjoint, 22/03/1924; courrier interne à l'Office des Régions dévastées, 06/10/1924; courrier interne au MAE, 08/08/1925.
- <sup>54</sup> AGR, Régions dévastées 5488, relevé des frais de transport des matériaux, 30/12/1927.
- <sup>55</sup> BCRAA, Bruxelles, 1920, p. 236.
- <sup>56</sup> Voir surtout STYNEN, op. cit., p. 99-130.
- <sup>57</sup> Archives de l'abbaye de Leffe, fonds Joseph Destrée.